RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ du 22 avril 2013
modifiant l'arrêté du 16 novembre 2011 désignant les membres du comité technique spécial du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 27 juin 2011 modifié portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

VU l'arrêté du 16 novembre 2011 fixant la composition du comité technique spécial du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux du ministère chargé de l'agriculture,

Considérant la demande en date du 4 mars 2013 de l'UNIPEF, adressée au Président du CTS du CGAAER, concernant la régularisation de la représentation de l'UNIPEF au CTS du CGAAER.

ARRÊTE

Article 1er - L'article 1 – Membres élus - de l'arrêté du 16 novembre 2011 susvisé est modifié en ces termes :

Siègent en qualité de représentants du personnel pour l'UNIPEF :

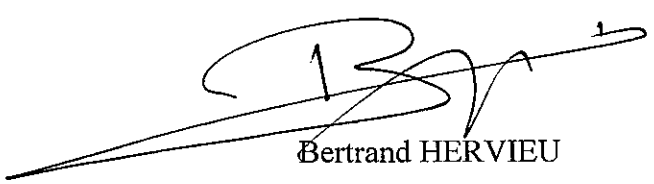
	Membres titulaires	Membres suppléants
UNIPEF	QUAINON Philippe	CASSARD Denis
	THOUVEREZ Eric	De GALBERT Michel
	TOUSSAINT Xavier	LECOEUR Hélène
	DEREIX Charles	SCHOST Claudine

Le reste du tableau sans changement

Article 2 - Le Vice-Président du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du MAAF.

Fait à Paris le 22 avril 2013

Le Vice-Président du conseil général de
l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux



Bertrand HERVIEU